



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

**106<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 8 septembre 2014, à 15 heures  
New York

Président : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 123 de l'ordre du jour (suite)

### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

**Le Président (parle en anglais) :** Les membres se souviendront que l'Assemblée a examiné ce point en même temps que le point 29 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil de sécurité », à ses 46<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> séances plénières, les 7 et 8 novembre 2013. Les membres se souviendront également que, en application de sa décision 67/561 du 29 août 2013, l'Assemblée a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à la présente session.

Dans une lettre datée du 6 août 2014, j'ai fait distribuer, en vue de son examen par les États Membres, le libellé d'un projet de décision oral sur cette importante question.

Puis-je maintenant considérer, par conséquent, que l'Assemblée générale décide :

« De réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

et d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité;

De poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, en application de ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012 et 67/561 du 29 août 2013, sur la base des séances informelles tenues au cours de sa soixante-huitième session, ainsi que des positions et des propositions des États Membres, tout en saluant l'engagement actif, les initiatives et l'action énergique du Président de l'Assemblée générale, en prenant note des propositions antérieures du Président des négociations intergouvernementales et en notant avec satisfaction son rôle actif et ses efforts concrets, y compris l'élaboration du texte qui tient compte des positions et des propositions présentées par les États Membres en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité;

De convoquer le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-52817(F)



Document adapté

Merci de recycler



de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, si les États Membres en décident ainsi; et, enfin,

D'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale une question intitulée "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes" »?

*Le projet de décision oral est adopté (décision 68/557).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Yoshikawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Je n'ai aucune observation à faire concernant la décision 68/557 qui vient d'être adoptée, mais je voudrais saisir cette occasion, en ma qualité de représentant du Japon, pour vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de votre impulsion. Les réels efforts que vous avez déployés pour que nous progressions sur la question de la réforme du Conseil de sécurité nous ont permis d'aboutir à des résultats concrets. Au mois d'octobre de l'année dernière, vous avez désigné un groupe consultatif composé de six Représentants permanents des États Membres, dont est issu un précieux document officieux qui a joué un rôle utile dans les négociations intergouvernementales. Grâce à votre impulsion, le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur d'Afghanistan, M. Tanin, a été en mesure de procéder à une évaluation des négociations en juillet.

Je tenais à souligner qu'il importe de reconduire ce succès à la soixante-neuvième session prochaine de l'Assemblée générale, que présidera l'ancien Ministre ougandais des affaires étrangères, S. E. M. Sam Kutesa. En profitant de la dynamique que vous avez créée, Monsieur le Président, il faut engager des négociations fondées sur un texte le plus tôt possible. Oeuvrons de concert avec tous les États Membres à cet effet.

**M. Cardi** (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mon collègue japonais, et sans nul doute aux autres, pour vous féliciter, Monsieur le Président, du travail que vous avez réalisé, et évoquer une fois encore, comme nous l'avons fait dans de précédentes séances, la

déclaration que vous avez faite au cours du débat annuel de l'année dernière sur la réforme du Conseil de sécurité (voir A/68/PV.46), dans laquelle vous avez appelé à un esprit de négociation véritable et souligné la nécessité de faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis. Je voudrais citer de nouveau une déclaration faite par vous au cours de cette séance :

« Notre ONU est et doit rester une instance au sein de laquelle nous parvenons collectivement à des compromis, au sein de laquelle nous nous efforçons de nous mettre d'accord. L'essence de tout processus de négociation est le compromis. Toutes les parties au présent débat doivent faire des concessions si nous voulons trouver un terrain d'entente. » (A/68/PV.46, p. 3)

Puisque nous rappelons que les négociations intergouvernementales à la présente session ont été productives à certains égards et qu'on a pu y constater une certaine souplesse, un certain esprit de compromis et de la bonne volonté, qu'il me soit permis de rappeler que le Groupe du consensus est entre tous celui qui a épousé pleinement ces principes en donnant des preuves concrètes de sa souplesse et de son esprit de compromis avec le dépôt officiel de deux propositions de réforme – l'une en 2005 et l'autre en 2009 – afin de tenir compte des positions légitimes des autres groupes participant à la négociation.

Le processus de la réforme du Conseil de sécurité a une importance cruciale pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Le Président de l'Assemblée générale joue un rôle essentiel à cet égard, en repérant les points de convergence et en évitant les points de divergence, tout en accordant toute l'attention voulue aux sensibilités de l'ensemble des membres.

Alors dans cet esprit de négociation que vous avez appelé de vos voeux, Monsieur le Président, et que nous avons respecté, le Groupe du consensus vous assure de toute sa coopération avec le nouveau Président de l'Assemblée générale en vue d'une réforme globale effective du Conseil de sécurité.

**M. Mukerji** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer notre position concernant la décision 68/557 que l'Assemblée vient d'adopter et dont, Monsieur le Président, vous avez eu l'amabilité de nous donner lecture.

Je voudrais, dans ce contexte, évoquer certains des sentiments et des propos que vous avez exprimés, Monsieur le Président, dans votre discours d'investiture

en juillet 2013, sur le thème de la réforme du Conseil de sécurité, en promettant de vous employer « à relancer, à faire avancer et [...] à mener à bien les discussions sur la réforme » (A/67/PV.87, p. 4) des organes principaux de l'ONU. Monsieur le Président, vous avez dit que même si cela semblait impossible pour certains, vous entendiez cependant y parvenir. Par la suite, dans votre discours d'ouverture, en septembre 2013, vous avez dit qu'il était « tout simplement inacceptable de ne pas faire cette réforme », que ne rien faire « ferait un tort immense aux peuples du monde, qui comptent sur nous et ont les yeux tournés vers nous, pleins d'espoir et du sentiment de tous les possibles. » (A/68/PV.1, p. 3).

Pourtant, Monsieur le Président, vous nous avez présenté aujourd'hui une décision qui ne diffère en rien de celle adoptée il y a un an (décision 67/561). Notre délégation et la majorité des autres délégations ont investi beaucoup de temps, d'énergie et de ressources pour vous seconder, Monsieur le Président, afin de faire progresser notre objectif commun au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Paradoxalement, nous constatons que des progrès avaient effectivement été réalisés, essentiellement sous la forme du document officieux rédigé sous votre direction, Monsieur le Président. C'est de fait ce document officieux qui a défini la structure des six réunions tenues dans le cadre des négociations intergouvernementales auxquelles les membres de l'Assemblée générale ont participé. Nous sommes surpris et même consternés de constater que ce document officieux n'est pas du tout mentionné dans la décision de prorogation que vous avez présentée. Bien entendu, nous tirerons nos propres conclusions quant aux raisons de cet état de choses, mais vos propos de juillet et de septembre résonnent encore à ce jour dans nos esprits.

Je dirai cependant, pour terminer, que nous sommes des optimistes incorrigibles : nous croyons que, de même que les tourniquets ont maintenant été retirés à l'entrée de notre bâtiment principal, les derniers obstacles au texte de négociation qui sera utilisé dans les négociations intergouvernementales seront levés sous la direction dynamique et clairvoyante de notre Président élu, S. E. M. Sam Kutesa, l'ancien Ministre ougandais des affaires étrangères, et que, pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, nous nous doterons d'une feuille de route claire pour la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de votre déclaration, de votre

impulsion et de l'attachement que vous montrez à la progression de ce processus.

Comme le fait ressortir la lettre que vous a adressée le Groupe des Quatre en date du 15 août, Monsieur le Président, nous tenons à réaffirmer que la décision de prorogation 68/557 qui vient d'être adoptée, et qui se borne à reproduire le libellé de l'an dernier, ne rend pas justice à votre notable contribution, ni aux efforts de l'Ambassadeur Zahir Tanin qui dirige ce processus. Tout le monde se souviendra de votre présidence comme d'une période où les Membres ont pu progresser vers l'objectif d'une réforme du Conseil de sécurité. Le document officieux présenté par votre équipe de conseillers, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, et que vous avez approuvé, est désormais un outil largement reconnu, qui sert de cadre à nos discussions. Nous engageons les délégations à s'en servir au cours du prochain cycle de négociations.

La majorité des États Membres semblent être d'avis que le Conseil de sécurité ne réagit pas de manière satisfaisante à certaines crises dans le monde, et un sentiment croissant de frustration se fait jour face à ce qui est largement perçu comme un dysfonctionnement de cet organe. Si nous laissons les choses en l'état, nous risquons d'attirer le discrédit sur l'ONU et de porter atteinte à son autorité dans un domaine essentiel de son mandat. En 2015, cela fera 50 ans que le Conseil de sécurité a été élargi, pour la première et unique fois, et 10 ans depuis la tenue du Sommet mondial de 2005, à l'occasion duquel nos dirigeants ont appelé à l'unanimité à une réforme rapide du Conseil de sécurité.

Comme l'Ambassadeur Tanin l'a reconnu à juste titre dans son analyse de l'état actuel de la situation, le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation représentera une excellente occasion de faire de cette réforme tant attendue une réalité. Il est donc impératif, si nous voulons aboutir à des résultats concrets d'ici l'année prochaine, que nous puissions démarrer la première réunion du prochain cycle de négociations autour d'un texte concret.

**M. Schieb** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux observations faites par les Représentants permanents du Japon, de l'Inde et du Brésil.

En outre, Monsieur le Président, je tiens à vous dire notre gratitude, ainsi qu'à votre équipe, pour votre impulsion et vos réels efforts pour nous aider à réaliser les progrès tant attendus sur la réforme du Conseil de

sécurité. Le Groupe des Quatre que nous formons vous a indiqué, dans la lettre que nous vous avons adressée le 15 août, que la décision de prorogation 68/557 n'était qu'une répétition in extenso de la décision 67/561 de l'an dernier.

Monsieur le Président, ce choix de ne pas mettre davantage en évidence le rôle que vous avez personnellement joué et tout ce que vous avez réalisé n'est peut-être qu'une preuve de votre modestie, mais il reste que cette décision ne reflète pas adéquatement, à notre avis, votre précieuse contribution. D'autres intervenants ont mentionné le groupe consultatif et le document officieux, ainsi que l'évaluation du Président.

À cela s'ajoute le réel sentiment d'urgence qu'éprouvent la majorité des États Membres quant à la nécessité de nous engager de nouveau, alors que l'année 2015 approche à grands pas, à sortir une fois pour toutes de l'impasse. Dans ce contexte, il s'avère encore plus important que nous entamions le nouveau cycle de négociations intergouvernementales le plus tôt possible, et sur la base d'un véritable texte de négociation. Je vous invite par conséquent, Monsieur le Président, à veiller à ce que la dynamique positive que vous avez créée préside également au nouveau cycle de négociations intergouvernementales.

**M. Liu Jieyi** (Chine) (*parle en chinois*) : L'Assemblée générale vient d'adopter une décision orale concise (décision 68/557), conforme au consensus général entre les États Membres, en vue de la prorogation des négociations intergouvernementales à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Au cours des négociations, les États Membres ont échangé des vues au sujet de la réforme. À cet égard, il est regrettable qu'existent des divergences importantes entre les différents points de vue sur la réforme du Conseil de sécurité. La prochaine étape va consister à essayer de trouver, dans le cadre de négociations démocratiques, une solution globale à cette question, en tenant compte du consensus général et des préoccupations et intérêts de toutes les parties. Nous espérons pouvoir œuvrer de concert avec les autres Membres à une solution qui soit dans l'intérêt de tous les États Membres et qui bénéficie au devenir de l'Organisation et à sa réforme.

**Mme Mejía Velez** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale sur la « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de

l'augmentation de ses membres et questions connexes ». Comme l'Ambassadeur Cardi, de l'Italie, l'a signalé au nom des membres du Groupe du consensus, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le travail que vous avez accompli au cours de cette dixième série de négociations sur cette question. Je suis particulièrement reconnaissante pour l'appel que vous avez lancé en faveur de véritables négociations caractérisées par la flexibilité et la volonté d'examiner les diverses propositions avancées par le Groupe du consensus.

À cet égard, nous tenons à réitérer la perspective positive et ouverte de notre groupe qui a présenté deux propositions de réforme, en 2005 et en 2009, lesquelles ont pris en compte les propositions des différents groupes. C'est pourquoi, Monsieur le Président, vous pouvez toujours compter sur notre volonté de coopérer et de favoriser la réforme dont la communauté internationale a tant besoin.

**M. Pankin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous associons, Monsieur le Président, aux évaluations positives des efforts que vous avez menés en tant que Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous tenons notamment à vous remercier pour la préparation du projet de décision qui vient d'être adopté oralement en tant que décision 68/557. Cette décision ouvrira la voie à la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sans politisation excessive et sans créer de nouvelles divisions entre les participants aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

La présente session de négociations sur la réforme du Conseil de sécurité a été intéressante, mais elle a confirmé que nous ne sommes pas parvenus à une convergence de vues sur une réforme universelle qui bénéficierait d'un large appui. De toute évidence, compte tenu de l'importance politique de la réforme du Conseil de sécurité, il faut poursuivre la recherche d'une solution qui, si elle ne mène pas à une décision de consensus, rallierait le soutien d'un nombre beaucoup plus large d'États Membres que les deux tiers de la majorité nécessaires à l'Assemblée générale. Ce travail doit être effectué calmement, en toute transparence et globalement, sans être assorti de délais artificiels.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la délégation du Pakistan.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Aujourd'hui, sous votre direction, Monsieur le Président, l'Assemblée générale a pris une décision sage et prudente. Aussi, nous vous remercions d'avoir joué un rôle dynamique pour tenter de mettre fin à l'impasse de longue date qui bloque la réforme du Conseil de sécurité. Vous avez pris des initiatives, mais vous avez aussi très sagement reconnu les réalités politiques sur le terrain.

Les négociations intergouvernementales sont un processus dirigé par les membres, sur la base des positions et des propositions des États Membres et des groupes. Ce processus doit se poursuivre de bonne foi et de manière ouverte, inclusive et transparente afin de mener à une solution à même de recueillir l'acceptation politique la plus large possible de la part des États Membres, ce qui ne sera possible que grâce à une flexibilité fondée sur le respect des différences d'opinion. Nous ne devons pas oublier non plus que ce point particulier de l'ordre du jour se rapporte également à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et à une représentation équitable.

L'objectif de ces négociations intergouvernementales reste donc une réforme globale du Conseil de sécurité au travers d'une solution négociée qui corresponde aux intérêts de tous les membres, un objectif qui ne doit pas être réduit aux aspirations individuelles.

Nous croyons, alors que nous procédons aux préparatifs des travaux de l'année prochaine, que nous devrons les commencer dans un esprit de compromis et de flexibilité. Toute division à ce stade ne nous aidera pas dans nos futurs travaux. L'année prochaine, travaillons dans l'unité. Commençons par communiquer au lieu de ne faire que parler.

Enfin, nous attendons avec intérêt de travailler sous la direction compétente du prochain Président de l'Assemblée générale.

**M. Beck** (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, du rôle directeur que vous avez assumé sur cette importante question. Nous tenons à souligner la dynamique que vous avez créée pour faire avancer les négociations sur ce thème particulier. Nous espérons sincèrement que nous ouvrirons la prochaine session dans une même optique et en faisant fond sur le travail que vous avez réalisé.

Vous, Monsieur le Président, avez plus ou moins créé une dynamique en ce qui concerne le non-document. Nous continuons de penser que ce non-document doit être intégré dans la prochaine session. Nous espérons que, dans cette optique, nous pourrons tous convenir d'aller de l'avant dans notre travail et de faire des progrès au sein de notre principal organe multilatéral.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Je voudrais remercier tous ceux qui ont pris le temps de participer. Je me félicite également de tous les commentaires qui ont été faits, dont certains ont été extrêmement pointus. En fait, je me souviens bien d'avoir entendu certaines des paroles que j'avais prononcées il y a bien longtemps, et qui m'ont été attribuées, au cas où j'aurais oublié. Heureusement, ce n'est pas le cas, mais je n'ai pas pu m'empêcher de penser à Don Quichotte, et de me dire que peut-être, je m'attaquais à des moulins à l'époque.

Nous avons terminé une autre série de réunions, la dixième de nos négociations intergouvernementales sur le point 123 de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de ses membres et questions connexes ». Comme c'est habituellement le cas en de telles occasions, nous pouvons et devons procéder à une évaluation de la situation, et je l'espère, oser souhaiter un avenir bien plus productif.

Les États Membres se souviendront que lorsque j'ai été élu Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en juillet 2013, j'avais signalé (voir A/67/PV.87) que je chercherais à faire avancer les débats sur la réforme des organes principaux de l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité. À ce propos, les membres se souviendront du bourbier procédural – oserais-je dire de la « méfiance » – qui régnait alors. Il fallait à tout prix adopter une nouvelle approche du fait, en partie, que la soixante-septième session s'était achevée sans que l'on sache clairement quelle serait la prochaine étape concernant la question importante de la réforme du Conseil de sécurité. Dans ce contexte difficile, j'ai tenu une série de consultations avec les États Membres afin d'évaluer où en était la réflexion sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, sans me faire d'illusions sur l'ampleur et la complexité de la tâche.

En conséquence, je me suis attaché à prendre des mesures pratiques, à commencer par la nomination d'un

membre de mon Cabinet, l'Ambassadeur Noel Sinclair, chef adjoint de mon Cabinet, point focal pour les États Membres de ce point de l'ordre du jour. J'ai ensuite mis sur pied un groupe consultatif de Représentants permanents de six États Membres qui, à mon avis, étaient le reflet des différentes opinions sur la question, et dont la seule tâche était de me donner des conseils clairs sur les prochaines étapes possibles.

Ce groupe consultatif a établi un rapport, un document officieux, que j'ai, conformément à ma promesse de transparence, immédiatement transmis aux États Membres. Une note adressée par un membre du groupe qui souhaite se dissocier du document et du processus mené pour y parvenir a été jointe à ce rapport.

Les avis sur ce document officieux sont clairement mitigés, mais je remercie les États Membres qui considèrent que ce document présente certaines qualités dans le contexte de la poursuite des travaux des négociations intergouvernementales, sur la base de la décision 62/557. Les États Membres ont toujours accès à ce document. Toujours dans un souci de transparence, j'informe les membres que j'ai l'intention de transmettre, pour examen, à mon successeur ce document officieux.

Tout récemment, le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur de l'Afghanistan, M. Tanin, à qui j'exprime mes remerciements et ma reconnaissance, a fourni, à ma demande, une évaluation écrite de ce cycle de négociations dans le contexte plus large de la mobilisation générale en faveur de la réforme du Conseil de sécurité. Là encore, cette évaluation a été mise à la disposition des États Membres. J'espère qu'ils la trouveront utile dans le cadre des prochaines séances de négociations intergouvernementales. J'informe également les États Membres que j'ai l'intention de transmettre, pour examen, cette évaluation à mon successeur.

Je considère que l'évaluation faite par l'Ambassadeur Tanin souligne la complexité et le caractère délicat du processus de réforme du Conseil de sécurité. Il serait imprudent de notre part de sous-estimer les difficultés propres à toute négociation future à ce sujet. Nous ne devons pourtant pas éviter de nous attaquer à cette question. En effet, si nous voulons vraiment une réforme du Conseil de sécurité, nous devons être en mesure de nous attaquer à ces difficultés et de nous mettre d'accord sur un processus qui permettra un échange de vues de bonne foi, dans un esprit de compromis, et en faisant preuve d'une détermination commune à obtenir des résultats qui

soient, pour l'essentiel, acceptables par toutes les parties. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, cet effort doit être collectif et fait en temps utile.

J'espère sincèrement que les conclusions auxquelles nous sommes arrivés à la soixante-huitième session ont insufflé une nouvelle dynamique aux travaux des négociations intergouvernementales. Je considère également que les États Membres se doivent de veiller à ce que les progrès faits jusque-là se poursuivent et ne soient pas annulés. Je les exhorte à faire fond sur ces progrès pour s'assurer qu'ils constituent un point de départ pour la poursuite de ces efforts à la soixante-neuvième session, dans le but d'atteindre l'objectif essentiel du lancement du processus de négociations. En fin de compte, les négociations restent le seul cadre sérieux dans lequel les États Membres peuvent parvenir à concilier leurs différentes positions. J'appelle donc les membres à prendre cette décision collective à bref délai.

De même, il va sans dire que, quelles que soient les négociations, un texte de base sur lequel il existe un accord suffisamment vaste mais pas forcément universel pour agir doit être l'objectif visé. Conformément au caractère intergouvernemental du processus de réforme du Conseil de sécurité, c'est, bien entendu, aux États Membres, et à eux seuls, qu'il incombe de décider ce que sera ce texte.

En tenant compte de ce qui précède, nous avons adopté la décision de report 68/557 qui, à mon humble avis, permet de commencer, sans heurt et sans histoire, à faire fond sur ce qui a été accompli jusque-là. Il s'agit d'une décision qui ne contient absolument aucun élément pouvant être considéré comme préjudiciable à toute partie à ces négociations.

Je pense que cette décision s'imposait. Je souhaite plein succès à mon successeur, le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, qui continuera de mener ce processus. J'espère qu'une importance particulière sera accordée à ce processus.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie pour une motion d'ordre.

**M. Moktefi** (Algérie) : Je m'excuse d'avance de prendre la parole. C'est imprévu, mais ma délégation se voit dans l'obligation de réagir suite à votre déclaration, Monsieur le Président. Mais, avant de faire part de mon point de vue, permettez-moi de vous remercier, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, pour tous les efforts que vous avez déployés en essayant de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation voudrait toutefois rappeler que la décision 68/557 qui a été adoptée par consensus est un texte similaire à celui de l'année dernière et qui ne fait référence à aucun document. Toutefois, dans votre déclaration, vous avez fait part de votre intention de soumettre au Président de l'Assemblée générale à sa prochaine session deux documents : le document officieux du groupe consultatif ainsi que l'évaluation faite par le Président des négociations intergouvernementales. Ma délégation voudrait rappeler à ce sujet qu'il n'y a pas de consensus sur cette question

et que ces deux documents reflètent les divergences de positions des États Membres sur la question de la réforme. C'est une mise au point de la délégation algérienne, pour que les choses soient claires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée 15 h 35.*